

Procès Verbal

COMITE ELECTORAL CONSULTATIF DE L'IEP DE PARIS

Le comité électoral a été saisi ce jour de deux sujets par voie de mail :

1) Modification de la liste "Solidaires étudiant-e-s"

Clémentine GAIDE est candidate en tant que titulaire sur la liste "Solidaires étudiant-e-s" du collège D des étudiants au Conseil de l'Institut :

Solidaires étudiant-e-s :

THOMAS-ORTEL Camille/HANFF Cécile
FROISSART Aurélien/MARSAL Pablo
CALMEIL Manon/CHEVRANT-BETON Hélia
BICAL Ulysse/BILI Tristan
GAIDE Clémentine/HEREDIA Alexane
ALAUZY Paul/DOIG Cameron
KAMDEM Elsa/LAVIER Cécile
ALLEMAND BORGOMANO William/VERDEIL Clément

Or, Clémentine GAIDE relève du collège F des doctorants pour ce conseil, et ne peut par conséquent pas être candidate au titre du collège D.

Conformément aux propositions du comité électoral consultatif du 2 mars 2016, et au Code de l'éducation stipulant article D. 719-22 que les listes peuvent être incomplètes en cas de scrutin de listes, la liste "Solidaires étudiant-e-s" sera modifiée. Cette liste, d'un seul tenant, doit être ordonnée en substituant à toute personne dont la candidature est irrecevable le suivant de liste, et en respectant l'ordre de présentation initial de la liste, et l'alternance des genres. L'amendement proposé est le suivant :

Solidaires étudiant-e-s :

THOMAS-ORTEL Camille/HANFF Cécile
FROISSART Aurélien/MARSAL Pablo
CALMEIL Manon/CHEVRANT-BETON Hélia
BICAL Ulysse/BILI Tristan
~~GAIDE Clémentine/HEREDIA Alexane~~
~~ALAUZY Paul/DOIG Cameron~~ (Modification apportée pour assurer le respect de l'alternance des genres entre candidats)
KAMDEM Elsa/LAVIER Cécile
ALLEMAND BORGOMANO William/VERDEIL Clément

La liste retenue est par conséquent :

THOMAS-ORTEL Camille/HANFF Cécile
FROISSART Aurélien/MARSAL Pablo
CALMEIL Manon/CHEVRANT-BETON Hélia
BICAL Ulysse/BILI Tristan
KAMDEM Elsa/LAVIER Cécile
ALLEMAND BORGOMANO William/VERDEIL Clément

2) Evènement relatif à la campagne électorale pour le collège E des salariés.

La CFTC a adressé le mercredi 9 mars 2016 une communication avec les adresses mail des destinataires en copie visible à un nombre important de salariés de Sciences Po, ce qui est contraire au cadre établi par la CNIL.

La Direction a eu l'occasion de signaler ce manquement à la CFTC. La direction a fait part de son étonnement à l'ensemble des candidats et a rappelé à tous la nécessité de veiller au respect de la loi informatique et libertés. Elle a en outre rappelé le cadre de campagne mis à la disposition des candidats, au-delà de leurs propres moyens de communication, pour permettre de diffuser leur propagande électorale dans des conditions sécurisées, équitables et dans le respect des règles électorales et de celles établies par la CNIL. Elle en a enfin appelé à la responsabilité de chacun pour que la campagne puisse se dérouler dans la sérénité et permettre aux candidats d'exprimer leur opinion, dans le respect des convictions de chacun et dans le respect des électeurs eux-mêmes.



Frédéric MION
Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris